

représentent des comtés aussi normalement prospères ou mieux équilibrés que le comté de Peel.

Des VOIX: Oh! oh!

M. GRAYDON: Je ferai exception pour les comtés des honorables députés qui ont dit "Oh! oh!". La situation des habitants de la circonscription que je représente porte l'empreinte du chômage, du marasme agricole et de la crise en général à un point que je n'aime pas constater, je l'avoue. Je communiquerai ce soir au ministre du Travail quelques photographies prises dans la partie méridionale du comté de Peel, sur lesquelles il constatera les conditions de logement qui règnent dans un canton de l'extrémité inférieure de ce comté. Ces photographies m'ont été données par un chômeur qui a dû recourir très longtemps à l'assistance. Les visites que la plupart d'entre nous avons faites de temps à autre à ces pauvres foyers nous ont beaucoup plus familiarisés avec les conditions que ne l'ont fait les statistiques et les exposés de la Commission nationale de placement. Rares sont les honorables députés qui entretiennent plus que moi des relations étroites avec l'ouvrier et sa famille. Si j'étais enclin à la vantardise, je m'en targuerais, car seuls ceux qui se trouvent tous les jours, toutes les semaines et toutes les années en présence des faits du chômage et de leurs conséquences sur les foyers et les collectivités qui en souffrent, peuvent se faire une idée précise de la nature et de l'envergure du problème. En face des méfaits de la crise économique il faut se demander, quelles que soient les misères et les souffrances nées de la guerre mondiale, si les blessures et les cicatrices laissées par les champs de bataille sont bien pires que celles qu'a apportées la crise économique au monde en général et au Canada en particulier. Personne ne pourrait, dans de telles conditions, visiter les foyers qui se trouvent dans ce cas, sans songer aux paroles d'Abraham Lincoln, qui venait d'assister à la vente d'une esclave noire dans un marché aux esclaves du sud des Etats-Unis. Un grand historien les a rapportées en ces termes: "Si jamais j'ai la chance de mettre fin à ce commerce, je n'irai pas de main morte". Et il a frappé fort, si fort, qu'il a pu assister à la suppression de l'esclavage avant de perdre la vie quelques années plus tard, dans les circonstances tragiques que l'on sait et alors qu'il était président. J'avertis donc le Gouvernement et le ministre du Travail que ce problème est nôtre, que le devoir nous incombe impérieusement de le régler, de frapper fort, de frapper sans tarder, et de frapper souvent.

Or, la Commission de placement ne s'occupe guère dans son rapport des graves difficultés que nous devons résoudre en l'espèce. Les salaires insuffisants ont miné terriblement le moral et l'existence de la population. Ce n'est certes pas trop exiger d'une nation jeune et vigoureuse comme la nôtre que de procurer à chacun de ses membres des revenus au moins raisonnables, un foyer convenable pour l'abriter, une certaine somme des jouissances de la vie et aussi un peu de sécurité pour la vieillesse. Mais le rapport de la Commission de placement n'ouvre aucune perspective au petit salarié. Je déclare au ministre du Travail que les gens qui font partie de cette infortunée catégorie méritent que l'industrie et l'Etat s'occupent un peu plus de leur sort.

Avant de passer à l'assurance-chômage et au plan national des salaires minimums, je désire faire allusion à ce vœu majoritaire de la Commission demandant l'administration fédérale des secours. Je le disais il y a un instant, le chômage présente dans certains endroits de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, un problème grave, très grave. Je note que la Commission émet le vœu dans son rapport, d'une façon générale, que les autorités fédérales se préoccupent davantage du lourd fardeau des paiements de secours; elle opine même que le gouvernement fédéral devrait se charger de l'assistance avec le concours d'un plan national d'assurance-chômage. Je comprends parfaitement ce qui pourrait se produire si le gouvernement national se chargeait de tous les frais d'existence. Bien entendu, j'imagine qu'il y aurait peut-être des abus. Mais on devrait sûrement pouvoir exercer le contrôle nécessaire et veiller à ce que le gouvernement fédéral paye sa quote-part des frais d'assistance dans notre pays, suivant les termes du rapport de la Commission nationale de placement. Si l'on peut obtenir ces garanties, le gouvernement fédéral devrait faire en sorte d'alléger les charges que les municipalités s'efforcent aujourd'hui d'acquitter.

Le Parlement vote de temps à autre de grosses sommes d'argent pour les fins d'assistance dans l'Ouest canadien. Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup d'entre nous qui voudraient s'opposer à ce geste ou critiquer d'autres régions de notre pays ou refuser d'aider celles qui sont en détresse, car je crois que la plupart du temps on a absolument besoin de ces fonds. Mais je ferai remarquer qu'il n'y a pas que dans l'Ouest où les besoins sont urgents. Dans certaines municipalités que je connais, les frais d'assistance sont rendus au point que les propriétaires ne sont plus en mesure d'en acquitter les charges. Il n'est plus possible de vendre des propriétés foncières, du